

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°33/2022

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2022

Nombre de membres

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le premier juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SCHMITT Henri

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie,

Procuration : BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

25 mai 2022

Classement issu de la nomenclature « ACTES »  
7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

**OBJET : PROJET D'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Vu la délibération n°7/2022 ;

Vu la demande des services de la Préfecture par courrier du 1<sup>er</sup>/03/2022 ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Type de financements	Taux (%)	Montant (€ HT)
DETR 2022 :	30	1031,40
Fonds de concours 2018 :	35	1203,30
Autofinancement :	35	1203,30
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3438</b>

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel ainsi modifié.

**Le Conseil Municipal,**

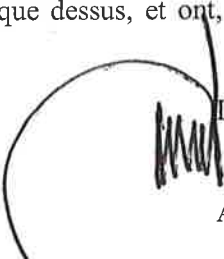
**Où il les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-avant ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

  
Le Maire  
Alain DARIO  
